25.11.2014 – 09:25 Uhr

Conseils hivernaux pour scooters et motos

Bern (ots) -

La plupart des routes sont encore libres de neige et de verglas. Voici donc quelques conseils de sécurité du TCS à l'intention des personnes qui continuent de se déplacer en scooter ou en moto.

La conduite d'un deux-roues exige, comme celle d'une voiture, une prudence et une attention permanentes. La vitesse et le comportement au guidon doivent être toujours adaptés aux conditions routières. Un mode de conduite prévoyant et respectueux des autres usagers de la route peut sauver des vies humaines. Les conditions de visibilité et routières hivernales avec des journées plus courtes, du brouillard, des chutes de neige et le risque de verglas aux endroits ombragés ou sur les ponts sont particulièrement dangereuses pour les deux-roues.

Contrôle technique complet du deux-roues

Le bon état mécanique du deux-roues est essentiel pour une conduite sûre. Le TCS recommande un contrôle technique complet et précoce du deux-roues avant l'hiver, si possible dans un garage ou un centre technique du TCS. Il s'agit notamment de vérifier les freins, les niveaux de liquide, la partie électronique et l'éclairage, de même que la batterie qui est très sollicitée aux basses températures. En hiver, il est particulièrement important de vérifier et d'entretenir la chaîne et les pignons qui sont attaqués par le sel. Un parebrise et des protections des mains et des pieds contribuent au confort de conduite.

Pneus d'hiver aussi pour scooters

Il existe sur le marché plusieurs pneus d'hiver conseillés. Le mélange de caoutchouc des pneus marqués M+S assure une adhérence optimale et réduit la distance de freinage à basse température. En outre, le TCS recommande de renoncer au deux-roues et scooters lorsque les conditions routières sont précaires. Les scootéristes et motocyclistes sont en effet soumis à la même règle que les automobilistes: si, en raison de pneus inadaptés, ils gênent le trafic ou sont impliqués dans un accident, ils s'exposent à une réduction des prestations de l'assurance et à une amende.

Un solide équipement d'hiver est déterminant

Un scootériste ou un motocycliste étant moins bien protégé en cas d'accident qu'un automobiliste, la qualité de son équipement est déterminante: on n'économise pas quand il s'agit de la sécurité. Un bon équipement se compose comme suit:

- casque homologué et visière en parfait état: un casque intégral bien ventilé avec une visière double (pin-lock) pour empêcher qu'elle s'embue. Un bonnet à col sous le casque (Balaclava) protège la tête et le cou contre le froid et l'humidité. - veste, pantalon et protection du dos: il est recommandé de porter des vêtements de motos spéciaux en cuir ou en tissu (Cordura, H2Out, Gore-Tex, etc.). La protection du dos doit absolument couvrir toute la colonne vertébrale. On trouve sur le marché des vestes de moto avec une protection dorsale intégrée. - gants: les gants de moto sont conçus pour assurer une protection optimale des mains. On recommande en règle générale des gants longs couvrant les manches et dotés d'un renforcement latéral. - bottes et protège-bottes: pour protéger les pieds contre des blessures, on s'équipera toujours de bonnes bottes ou de chaussures de moto spécialement hautes qui sont renforcés aux bons endroits. En hiver, il est aussi recommandé de mettre des chaussettes chaudes, voire chauffantes ou des protège-bottes. - sous-vêtements, vêtements et poignées chauffantes: en hiver, il est recommandé de porter des sous-vêtements chauds, voire spécialement conçus pour motards, qui conservent la chaleur du corps. Il existe aussi des vêtements chauffants. Le scooter et la moto peuvent être équipés de protections pour les mains et les pieds ou de poignées chauffantes. - vêtement contre la pluie et gilet réfléchissant: un scootériste ou un motard doit emporter une combinaison contre la pluie faite d'un matériau résistant et muni d'un filet intérieur pour faciliter sa mise. Des vêtements clairs comportant des éléments réfléchissants rendent le deux-roues plus visible, faute de quoi il est éventuellement recommandé de porter un gilet réfléchissant par-dessus.

La sécurité par l'expérience

Tout comme le deux-roues et son équipement, le pilote doit être en pleine forme. S'il ressent des incertitudes ou s'il manque d'expérience, le TCS lui recommande de suivre un cours de moto. A côté des techniques de conduite de base, il y apprend à réagir correctement dans des situations d'urgence (manoeuvres de freinage et d'évitement). L'ABS peut empêcher une chute en cas de freinage d'urgence. D'une manière générale, il faut adopter un mode de conduite défensif en hiver pour s'assurer une marge de sécurité suffisante. En cas de conditions routières précaires, on choisira de préférence un autre moyen de transport.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100765063 abgerufen werden.